



INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION DU 4^{ème} TRIMESTRE 2009

Actualité législative publié le 25/05/2010, vu 3036 fois, Auteur : [philippe magdelaine, immobilier](#)

Coût de la construction : indice du 4^{ème} trimestre 2009

L'indice du coût de la construction du 4^o trimestre 2009 s'établit à 1507, contre 1523 au 4^{ème} trimestre 2008 . La baisse annuelle est donc de 1,05 %.

Pour les baux venant à révision triennale entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2009, il faut rapprocher cet indice de celui de 4^o trimestre 2006 qui était de 1406, ce qui donne une hausse sur trois ans de 7,18%.

Rappelons que cet indice n'est pas le seul applicable en matière de loyers commerciaux. La loi 2008-776 du 4 août 2008 a en effet créé un nouvel indice, l'indice des loyers commerciaux. Le décret 2008-1139 du 4 novembre 2008 précise le domaine d'application de ce nouvel indice.

Philippe MAGDELAINÉ

Spécialiste en droit immobilier